

REGLEMENT DU TROC-STORE

Les articles que vous nous déposez doivent être lavés, repassés et de saison.

Nous réceptionnons les vêtements automne-hiver dès le mois d'août. Le matériel de sports d'hiver à la mi-octobre. La saison printemps-été débute dès le mois de février.

Vos habits seront triés, estimés et mis en vente dans un délai qui peut s'étendre jusqu'à 1 mois en pleine saison.

Vous retirerez le 50% du prix de vente. Les articles non vendus dans un délai de 2 mois seront soldés. Après 3 mois, les vêtements restant seront remis à un organisme d'entraide, sauf demande spéciale à discuter avec nous.

Le montant de vos ventes est à retirer dans un délai de 2 ans.

Merci de votre visite !

troc.store@bluewin.ch